

Castelnaudary, le lundi 30 décembre 2019

Monsieur MELLI Claude
4602 DOQWOOD HILLS CT
BRANDON FL
3351
USA

Affaire suivie par : M. Serge FORATO

Tel : 04 68 23 68 43

Dossier Monsieur MELLI Claude

Monsieur,

Suite à l'étude de la demande d'installation du projet d'assainissement non collectif de Monsieur MELLI Claude sur la commune de LABECEDE-LAURAGAIS, nous émettons un **avis favorable** à la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif sur la parcelle n°184, section OB.

Le dimensionnement de la filière d'assainissement devra être conforme à la réglementation en vigueur et les travaux devront être réalisés conformément au DTU 64-1.

Afin de vous permettre de nous avertir du commencement des travaux, vous voudrez bien trouver ci-joint la fiche *navette de commencement des travaux* à nous renvoyer dès le début des travaux.

Quelques jours avant le recouvrement du dispositif, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois afin de **planifier un rendez vous** pour vérifier la conformité des travaux réalisés.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Philippe GREFFIER

PJ : Procès verbal de vérification de la demande d'installation de la filière d'assainissement non collectif (FORMULAIRE F01)



PROCES VERBAL DE VERIFICATION
DEMANDE D'INSTALLATION DE LA FILIERE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(FORMULAIRE F01)

Je soussigné, M. Serge FORATO, Responsable du SPANC,
Vu la loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992,
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
Vu les deux arrêtés interministériels du 06 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autre part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996,
Vu les articles L421-3 du code de l'urbanisme et L33, L35-1 et L35-10 du code de la santé,
Vu le projet de filière d'assainissement non collectif mentionné dans la demande d'installation d'assainissement collectif transmise à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois par :

Monsieur MELLI Claude

qui sera situé sur la parcelle :

Co d'Encens 11400 LABECEDE-LAURAGAIS

et dont les références cadastrales sont :

parcelle n°184, section OB.

CERTIFIE

**que le projet de filière d'assainissement non collectif présenté dans la
demande d'installation est conforme à la réglementation en vigueur.**

En foi de quoi, un **avis favorable** est donné sur le projet mentionné dans la demande d'installation d'assainissement non collectif.

Le présent certificat est établi en 2 exemplaires à signer, dont 1 est à renvoyer à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Lu et approuvé

à Castelnaudary, le lundi 30 décembre 2019

Le

Signature :

Le Président

Philippe GREFFIER



PROCES VERBAL DE VERIFICATION
DEMANDE D'INSTALLATION DE LA FILIERE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(FORMULAIRE F01)

Je soussigné, M. Serge FORATO, Responsable du SPANC,
Vu la loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992,
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
Vu les deux arrêtés interministériels du 06 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autre part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996,
Vu les articles L421-3 du code de l'urbanisme et L33, L35-1 et L35-10 du code de la santé,
Vu le projet de filière d'assainissement non collectif mentionné dans la demande d'installation d'assainissement collectif transmise à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois par :

Monsieur MELLI Claude

qui sera situé sur la parcelle :

Co d'Encens 11400 LABECEDE-LAURAGAIS

et dont les références cadastrales sont :

parcelle n°184, section OB.

CERTIFIE

**que le projet de filière d'assainissement non collectif présenté dans la
demande d'installation est conforme à la réglementation en vigueur.**

En foi de quoi, un **avis favorable** est donné sur le projet mentionné dans la demande d'installation d'assainissement non collectif.

Le présent certificat est établi en 2 exemplaires à signer, dont 1 est à renvoyer à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Lu et approuvé
Le

à Castelnaudary, le lundi 30 décembre 2019

Signature :

Le Président

Philippe GREFFIER



EXEMPLAIRE A RETOURNER SIGNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Informations générales

Dossier numéro : 747

Date du contrôle	30/12/2019	Date d'avis de passage		Origine du contrôle				
Habitation	Adresse	Co d'Encens						
	Bât.		Appart.		Esc.		Etg.	
	CP	11400	BP					
	Commune	LABECEDE-LAURAGAIS	Complément ville					
	Référence cadastrale				OB 184			
Propriétaire	Type							
	Date de début			Date de fin				
	Civilité, Nom, prénom		Monsieur MELLI Claude					
	Complément de nom ou conjoint							
	Adresse	4602	DOQWOOD HILLS CT					
	Bât.		Appart.		Esc.		Etg.	
	CP		BP		3351			
	Commune	BRANDON FL		Complément ville		USA		
	Téléphone(s)							
	Fax			Mail				
	Payeur équivalent redevance				☒			
Occupant de l'immeuble <i>(si différent du propriétaire)</i>	Civilité, Nom, prénom							
	Téléphone(s)							
	Fax			Mail				
	Remarque							

Données générales du contrôle de réalisation

Demandeur (si différent du propriétaire)	
Personne(s) rencontrée(s)	
Observations	

Caractéristiques de l'habitation : nature du projet

Construction neuve ☐		Réhabilitation de l'existant ☒	
Réalisation du projet	Concepteur : ☒ Installateur : ☐		
Type de zonage :		Temps occupation :	
Nb chambre(s) : 3	Nb pièce(s) principale(s) : 4		Logement vacant : ☐
Zone de prévention des risques		Nombre équivalent Habitant	4
Remarques sur l'habitation			

Concepteur	CEH Rémy Yves							
Adresse	4 Rue des Sols							
	Bât.		Apt.		Etg		Esc.	
Commune	Villeneuve Minervois	CP	11160	BP		Cplt ville		
Téléphone(s)	06 33 88 55 65							
Mail				Fax				

Caractéristiques du terrain

	Contrôleur
• Superficie totale de la parcelle : m ²	
• Superficie disponible pour l'assainissement : m ²	Est-elle suffisante ? ☐ Oui ☐ Non
• Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? ☐ Oui ☐ Non	
• Pente du terrain recouvrant le traitement : Modéré	
• Présence d'un captage sur le terrain ? ☐ Oui ☒ Non ○ Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non ○ Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m ○ Est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ?	Filière dans périmètre de protection d'un captage d'eau ? ☐ Oui ☒ Non Contraintes discriminatoires ? ☐ Oui ☒ Non
• Présence d'un captage sur un terrain mitoyen ? ☐ Oui ☐ Non ☒ ? ○ Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ? ○ Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m ○ Est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ?	Contraintes discriminatoires prises en compte dans le projet ? ☐ Oui ☐ Non Distance > 35m ? ☒ Oui ☐ Non Traitement eaux usées et rejet eaux pluviales séparé ? ☒ Oui ☐ Non

Etudes et Documents

	Contrôleur
• Etude de définition de la filière ANC réalisée ? ☒ Oui ☐ Non	Etude de sol réalisée ? ☒ Oui ☐ Non
• Etude de sol réalisée ? ☒	Si non, connaissance du sol suffisante pour contrôler le projet ? ☐ Oui ☐ Non

• Autres documents : - Plan de masse au 1/200 ou 1/500 - Plan en coupe au 1/200 ou 1/500	Plan de masse fourni ? ☒ Oui ☐ Non Si oui, renseignements suffisants pour le projet ? ☒ Oui ☐ Non Plan en coupe fourni ? ☐ Oui ☒ Non Si non, renseignements suffisants pour contrôler le projet ☒ Oui ☐ Non Ecoulement correct des effluents d'amont en aval assuré ? ☒ Oui ☐ Non
--	--

Pédologie

Données pédologiques	
Perméabilité	1 mm/h
Nature de sondages effectués	☒ Tarière ☐ Fosse pédologique ☐ Observation visuelle
Possibilité	☐ Epandage souterrain classique ☐ Epandage sur sol reconstitué
Mesures de perméabilité	
Perméabilité moyenne	1 mm/h
Commentaires	Sol imperméable

Caractéristiques de l'installation

Eléments composant l'installation	
Filières traditionnelles ☐ Prétraitement ☐ Traitement	Filières agréées ☒ Filtre compact ☒ Microstation ☒ Filtre planté
☐ Présence de toilette sèche ☐ Poste de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel) : ☒	
Commentaires généraux :	

Description de l'Evacuation
• Destination des eaux pluviales : Réseau de surface ○ Commentaires :
• Origine des effluents : Toutes eaux ○ Commentaires :

Filtre compact, Microstation, Filtre planté

Installation d'une filière agréée Capacité de traitement : 4 EH	Contrôleur Installation d'une filière agréée Capacité de traitement prévue ? 4 EH
Fonctionnement possible par intermittence ? ☐ Oui ☒ Non	

○ Si non, l'installation concerne t'elle bien une résidence à occupation permanente ? : ☒Oui ☐Non Présence d'une nappe phréatique ? ☐Oui ☒Non Ventilation(s) :La ventilation sera conforme aux préconisations du fabricant. Commentaires :	Si présence d'une nappe, la filière est-elle autorisée ? ☒Oui ☐Non Ecoulement correct des effluents amont vers l'aval assuré ? ☒Oui ☐Non
---	--

Installation d'une filière agréée conformément au DTU 64.1, aux préconisations du fabricant, et au rapport du bureau d'étude. Distance minimale par rapport à : ○ A l'habitation : 5 m ○ A la limite de parcelle : 3 m ○ Aux arbres : 3 m Commentaires :	Contrôleur Installation d'une filière agréée conformément au DTU 64.1, aux préconisations du fabricant, et au rapport du bureau d'étude. Respect des distances : /Habitation ? ☒Oui ☐Non /Parcelle ? ☒Oui ☐Non /Végétation ? ☒Oui ☐Non
---	---

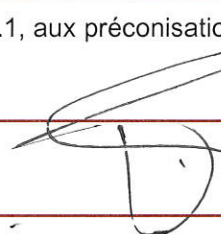
Rejet des effluents

Quel est le lieu prévu pour le rejet ? Fossé busé au sud-est de la parcelle	Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? ☒Oui ☐Non Le lieu de rejet nécessite-t'il une autorisation du propriétaire ? ☐Oui ☒Non Une dérogation préfectorale est-elle nécessaire ? ☐Oui ☒Non
Rejet superficiel Si rejet en milieu superficiel et non propriétaire du lieu de rejet, autorisation de déversement écrite du propriétaire ? ☒Oui ☐Non <i>Si oui, la joindre à la demande</i>	Si rejet en milieu superficiel et autorisation nécessaire, autorisation possédée ? ☐Oui ☐Non
Rejet par puits d'infiltration Si rejet par puits d'infiltration, autorisation communale à l'appui d'une étude hydrogéologique ? ☐Oui ☐Non <i>Si oui, la joindre à la demande</i>	Si rejet par puits d'infiltration, existence d'une autorisation communale sur la zone ? ☐Oui ☐Non Si non, le particulier a-t-il fourni une dérogation ? ☐Oui ☐Non
Commentaires : Le rejet sera terminé par un clapet anti-retour	

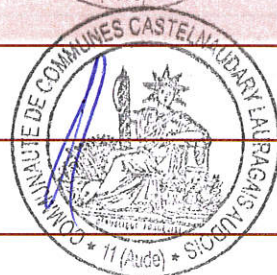
AVIS TECHNIQUES

Service de contrôle	
Nom du service	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Adresse	av du 08 mai 1945 CP : 11400 Commune : CASTELNAUDARY
Téléphone	04 68 23 68 43

Proposition d'avis du contrôleur	Conforme
Commentaires : Installation d'une filière agréée conformément au DTU 64.1, aux préconisations du fabricant et au rapport du bureau d'étude.	
Date : 30/12/2019 Nom et signature du contrôleur : M. FORATO Serge	



Avis du responsable du service de contrôle	Conforme
Commentaires :	
Date : 30/12/2019 Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle : M. Philippe BERNARD	



Castelnaudary, le lundi 30 décembre 2019

Monsieur MELLI Claude
4602 DOCKWOOD HILLS CT
BRANDON FL 3351
USA

Affaire suivie par : M. Serge FORATO

Tel : 04 68 23 68 43

Dossier Monsieur MELLI Claude

Monsieur,

Suite à l'étude de la demande d'installation du projet d'assainissement non collectif de Monsieur MELLI Claude sur la commune de LABECEDE-LAURAGAIS, nous émettons un **avis favorable** à la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif sur la parcelle n°182, section OB.

Le dimensionnement de la filière d'assainissement devra être conforme à la réglementation en vigueur et les travaux devront être réalisés conformément au DTU 64-1.

Afin de vous permettre de nous avertir du commencement des travaux, vous voudrez bien trouver ci-joint la fiche *navette de commencement des travaux* à nous renvoyer dès le début des travaux.

Quelques jours avant le recouvrement du dispositif, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois afin de **planifier un rendez vous** pour vérifier la conformité des travaux réalisés.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Philippe GREFFIER

PJ : Procès verbal de vérification de la demande d'installation de la filière d'assainissement non collectif (FORMULAIRE F01)



PROCES VERBAL DE VERIFICATION

DEMANDE D'INSTALLATION DE LA FILIERE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(FORMULAIRE F01)

Je soussigné, M. Serge FORATO, Responsable du SPANC,
Vu la loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992,
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
Vu les deux arrêtés interministériels du 06 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autre part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996,
Vu les articles L421-3 du code de l'urbanisme et L33, L35-1 et L35-10 du code de la santé,
Vu le projet de filière d'assainissement non collectif mentionné dans la demande d'installation d'assainissement collectif transmise à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois par :

Monsieur MELLI Claude

qui sera situé sur la parcelle :

Co d'Encens 11400 LABECEDE-LAURAGAIS

et dont les références cadastrales sont :

parcelle n°182, section OB.

CERTIFIE

**que le projet de filière d'assainissement non collectif présenté dans la
demande d'installation est conforme à la réglementation en vigueur.**

En foi de quoi, un **avis favorable** est donné sur le projet mentionné dans la demande d'installation d'assainissement non collectif.

Le présent certificat est établi en 2 exemplaires à signer, dont 1 est à renvoyer à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Lu et approuvé

à Castelnaudary, le lundi 30 décembre 2019

Le

Signature :

Le Président

Philippe GREFFIER



PROCES VERBAL DE VERIFICATION
DEMANDE D'INSTALLATION DE LA FILIERE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(FORMULAIRE F01)

Je soussigné, M. Serge FORATO, Responsable du SPANC,
Vu la loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992,
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
Vu les deux arrêtés interministériels du 06 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autre part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996,
Vu les articles L421-3 du code de l'urbanisme et L33, L35-1 et L35-10 du code de la santé,
Vu le projet de filière d'assainissement non collectif mentionné dans la demande d'installation d'assainissement collectif transmise à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois par :

Monsieur MELLI Claude

qui sera situé sur la parcelle :

Co d'Encens 11400 LABECEDE-LAURAGAIS

et dont les références cadastrales sont :

parcelle n°182, section OB.

CERTIFIE

**que le projet de filière d'assainissement non collectif présenté dans la
demande d'installation est conforme à la réglementation en vigueur.**

En foi de quoi, un **avis favorable** est donné sur le projet mentionné dans la demande d'installation d'assainissement non collectif.

Le présent certificat est établi en 2 exemplaires à signer, dont 1 est à renvoyer à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Lu et approuvé
Le

à Castelnaudary, le lundi 30 décembre 2019

Signature :

Le Président

Philippe GREFFIER



EXEMPLAIRE A RETOURNER SIGNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Informations générales

Dossier numéro : 746

Date du contrôle	30/12/2019	Date d'avis de passage		Origine du contrôle				
Habitation	Adresse	Co d'Encens						
	Bât.		Appart.		Esc.		Etg.	
	CP	11400	BP					
	Commune	LABECEDE-LAURAGAIS	Complément ville					
	Référence cadastrale		OB 182					
Propriétaire	Type							
	Date de début		Date de fin					
	Civilité, Nom, prénom	Monsieur MELLI Claude						
	Complément de nom ou conjoint							
	Adresse	4602	DOCKWOOD HILLS					
	Bât.		Appart.		Esc.		Etg.	
	CP		BP	3351				
	Commune	CT BRANDON FL	Complément ville	USA				
	Téléphone(s)							
	Fax		Mail					
	Payeur équivalent redevance					☒		
Occupant de l'immeuble <i>(si différent du propriétaire)</i>	Civilité, Nom, prénom							
	Téléphone(s)							
	Fax		Mail					
	Remarque							

Données générales du contrôle de réalisation

Demandeur (si différent du propriétaire)	
Personne(s) rencontrée(s)	
Observations	

Caractéristiques de l'habitation : nature du projet

Construction neuve ☐		Réhabilitation de l'existant ☒	
Réalisation du projet	Concepteur : ☒ Installateur : ☐		
Type de zonage :		Temps occupation :	
Nb chambre(s) : 4	Nb pièce(s) principale(s) : 5		Logement vacant : ☐
Zone de prévention des risques		Nombre équivalent Habitant	5
Remarques sur l'habitation			

Concepteur	CEH Rémy Yves							
Adresse	4 Rue des Sols							
	Bât.		Apt.		Etg		Esc.	
Commune	Villeneuve Minervois	CP	11160	BP		Cplt ville		
Téléphone(s)	06 33 88 55 65							
Mail				Fax				

Caractéristiques du terrain

	Contrôleur
• Superficie totale de la parcelle : m ²	
• Superficie disponible pour l'assainissement : m ²	Est-elle suffisante ? ☒ Oui ☐ Non
• Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? ☒ Oui ☐ Non	
• Pente du terrain recouvrant le traitement : Forte	
• Présence d'un captage sur le terrain ? ☐ Oui ☒ Non ○ Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non ○ Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m ○ Est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ?	Filière dans périmètre de protection d'un captage d'eau ? ☐ Oui ☒ Non Contraintes discriminatoires ? ☐ Oui ☒ Non
• Présence d'un captage sur un terrain mitoyen ? ☐ Oui ☐ Non ☒ ? ○ Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ? ○ Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m ○ Est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ?	Contraintes discriminatoires prises en compte dans le projet ? ☐ Oui ☐ Non Distance > 35m ? ☒ Oui ☐ Non Traitement eaux usées et rejet eaux pluviales séparé ? ☒ Oui ☐ Non

Etudes et Documents

	Contrôleur
• Etude de définition de la filière ANC réalisée ? ☒ Oui ☐ Non	Etude de sol réalisée ? ☒ Oui ☐ Non
• Etude de sol réalisée ? ☒	Si non, connaissance du sol suffisante pour contrôler le projet ? ☐ Oui ☐ Non

• Autres documents : - Plan de masse au 1/200 ou 1/500 - Plan en coupe au 1/200 ou 1/500	Plan de masse fourni ? ☒ Oui ☐ Non Si oui, renseignements suffisants pour le projet ? ☒ Oui ☐ Non Plan en coupe fourni ? ☐ Oui ☒ Non Si non, renseignements suffisants pour contrôler le projet ☒ Oui ☐ Non Ecoulement correct des effluents d'amont en aval assuré ? ☒ Oui ☐ Non
--	--

Pédologie

Données pédologiques	
Perméabilité	2 mm/h
Nature de sondages effectués	☒ Tarière ☐ Fosse pédologique ☐ Observation visuelle
Possibilité	☐ Epandage souterrain classique ☐ Epandage sur sol reconstitué

Mesures de perméabilité

Perméabilité moyenne	2 mm/h
Commentaires	Sol imperméable

Caractéristiques de l'installation

Eléments composant l'installation	
Filières traditionnelles ☐ Prétraitement ☐ Traitement	Filières agréées ☒ Filtre compact ☐ Microstation ☐ Filtre planté
☐ Présence de toilette sèche ☐ Poste de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel) : ☒	
Commentaires généraux :	

Description de l'Evacuation
• Destination des eaux pluviales : Réseau de surface ○ Commentaires :
• Origine des effluents : Toutes eaux ○ Commentaires :

Filtre compact

Installation d'une filière agréée Capacité de traitement : 5 EH	Contrôleur
Fonctionnement possible par intermittence ? ☒ Oui ☐ Non • Si non, l'installation concerne t'elle bien une résidence à occupation permanente ? : ☐ Oui ☐ Non	Capacité de traitement prévue ? 5 EH

Présence d'une nappe phréatique ? ☐ Oui ☐ Non	Si présence d'une nappe, la filière est-elle autorisée ? ☒ Oui ☐ Non
Ventilation(s) : ☒ La ventilation sera conforme aux préconisations du fabricant	Ecoulement correct des effluents amont vers l'aval assuré ? ☒ Oui ☐ Non
Commentaires :	

	Contrôleur
	Le dimensionnement est-il adapté au logement ? ☒ Oui ☐ Non
	Si non, préciser : Dispositif adapté aux contraintes du sol ? ☒ Oui ☐ Non
Distance minimale par rapport à : - o A l'habitation : 5 m - o A la limite de parcelle : 3 m - o Aux arbres : 3 m	Respect des distances : /Habitation ? ☒ Oui ☐ Non /Parcelle ? ☒ Oui ☐ Non /Végétation ? ☒ Oui ☐ Non
Commentaires :	

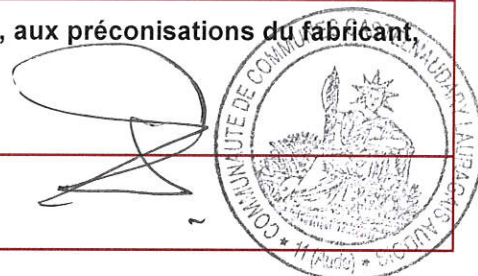
Rejet des effluents

Quel est le lieu prévu pour le rejet ? Fossé busé à l'ouest de la parcelle	Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? ☒ Oui ☐ Non Le lieu de rejet nécessite-t-il une autorisation du propriétaire ? ☐ Oui ☒ Non Une dérogation préfectorale est-elle nécessaire ? ☐ Oui ☒ Non
Rejet superficiel Si rejet en milieu superficiel et non propriétaire du lieu de rejet, autorisation de déversement écrite du propriétaire ? ☒ Oui ☐ Non <i>Si oui, la joindre à la demande</i>	Si rejet en milieu superficiel et autorisation nécessaire, autorisation possédée ? ☐ Oui ☐ Non
Rejet par puits d'infiltration Si rejet par puits d'infiltration, autorisation communale à l'appui d'une étude hydrogéologique ? ☐ Oui ☐ Non <i>Si oui, la joindre à la demande</i>	Si rejet par puits d'infiltration, existence d'une autorisation communale sur la zone ? ☐ Oui ☐ Non Si non, le particulier a-t-il fourni une dérogation ? ☐ Oui ☐ Non
Commentaires : Le rejet sera terminé par un clapet anti-retour	

AVIS TECHNIQUES

Service de contrôle	
Nom du service	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Adresse	av du 08 mai 1945 CP : 11400 Commune : CASTELNAUDARY
Téléphone	04 68 23 68 43

Proposition d'avis du contrôleur	Conforme
Commentaires : Installation d'une filière agréée conformément au DTU 64.1, aux préconisations du fabricant, et au rapport du bureau d'étude.	
Date : 30/12/2019 Nom et signature du contrôleur : M. FORATO Serge	



Avis du responsable du service de contrôle	Conforme
Commentaires :	
Date : 30/12/2019 Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle : M. Philippe BERNARD	

